

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **12 décembre 2016** à 20h50.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Louiselle Gazaille Rouillard
Siège #4 - René Turcotte
Siège #5 - Jacques Bergeron
Siège #6 - Richard Nadeau

Est/sont absents à cette séance:

Siège #2 - Bernard Grenier
Siège #3 - Nathalie Laplante

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Yves d'Anjou.

Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

CONSTAT DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil, le 5 décembre 2016.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2017 et du plan triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 de cette municipalité. Les membres du conseil procéderont en conséquence.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Constat de la validité de l'avis de convocation et ouverture de séance
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget 2016
5. Adoption du plan triennal d'immobilisation
6. Période de questions
7. Clôture et levée de la session

ADOPTÉE

**2016-12
5315 4 - ADOPTION DU BUDGET 2017**

Attendu la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2017, ce document étant annexé et faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

Attendu qu'un avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

En conséquence,

Il est proposé par René Turcotte et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Milan adopte le budget de l'exercice financier de 2017 prévoyant;

- Des revenus de 948 918,00\$
- Des dépenses de 948 918,00\$

ADOPTÉE

2016-12 5316 5 - ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Attendu la présentation et le dépôt du programme triennal d'immobilisations pour les années 2017-2018-2019, ce document étant annexé et faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bergeron et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Milan adopte le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers de 2017-2018 et 2019.

ADOPTÉE

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jacques Bergeron, et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire d'adoption du budget soit levée à 21h.

ADOPTÉE

Yves d'Anjou , maire

Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière